



Exposition « Espèces Invasives »

Les espèces invasives représentent la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde.

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB), en collaboration avec ses partenaires, a lancé en 2012 un plan de communication pour sensibiliser les professionnels et les particuliers au problème des espèces exotiques envahissantes. Une exposition, réalisée en partenariat avec le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB), sur ce sujet est disponible. Elle présente les espèces animales et végétales invasives de notre territoire, des exemples d'actions réalisées par les collectivités pour lutter contre ce fléau ainsi que les bons gestes à avoir.

Présentation de l'exposition :

Panneaux intérieurs ou extérieurs
Nombre de panneaux : 6
Dimension des panneaux : 180 cm x 72 cm

Valeur de l'exposition : 700 €
Année de réalisation : 2013



L'exposition est prêtée **gratuitement** sur simple demande selon les disponibilités.

Panneau 1 :
Espèces invasives
Présentation générale

Panneau 2 :
Les plantes aquatiques invasives
(Jussie, Myriophylle du Brésil)

Panneau 3 :
Les plantes terrestres invasives
(Herbe de la pampa, Baccharis, Ailanthé)

Espèces Invasives

Une espèce invasive est un organisme introduit accidentellement ou intentionnellement dans une région située en dehors de son aire de répartition naturelle et qui par sa prolifération modifie les écosystèmes.

Ces espèces peuvent être animales ou végétales, aquatiques ou terrestres. Souvent introduites par l'homme, elles sont peu exigeantes et s'adaptent très facilement. Elles concurrencent les espèces locales qui peuvent alors disparaître.

Causes de leur introduction

- Ornement des jardins et espaces verts
- Commerce des plantes en aquariophilie
- Elevage d'animaux pour leur fourrure
- Collection d'espèces exotiques
- Introduction accidentelle lors d'échanges internationaux
- Propagation lors de transport de terre ou de remblais

Caractéristiques communes

- D'origine étrangère et/ou elles sont introduites
- Capables de se reproduire dans le milieu naturel
- Peuvent se disperser facilement
- Causes des nuisances là où elles prolifèrent

Impacts de leur introduction dans le milieu

- Dégradent le milieu naturel
- Concurrencent les espèces déjà présentes
- Nuisent aux activités économiques, touristiques et de loisir
- Peuvent causer des allergies et véhiculer des maladies
- Ferment et banalisent le paysage

Les espèces invasives représentent la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde.

aidez-nous !

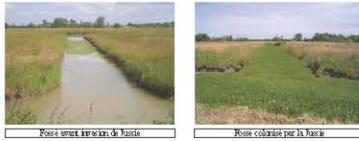
Plantes Aquatiques Invasives

Les plantes aquatiques invasives qui menacent notre territoire ont toutes été introduites pour l'ornement ou l'aquariophilie. Elles trouvent des conditions de pousse très favorables dans des eaux stagnantes et peu profondes telles que les fossés de marais, les mares et les étangs où elles peuvent proliférer.

La Jussie

Plante très présente dans le Marais breton, la Jussie est originaire d'Amérique du Sud. Sa croissance est exponentielle et son principal mode de propagation est le bouturage à partir de fragments de tiges. Elle forme des herbiers de fleurs jaunes aplatisant les étangs, les marais, les cours d'eau...

En 2007, la France a pris un arrêté interdisant sa commercialisation et son introduction dans le milieu naturel.



Fossés secs à Jussie / Fossé colonisé par la Jussie



Feuille et fleur de Jussie

En plein été, dans des eaux chaudes et peu profondes, une tige de Jussie peut pousser de 20 cm par jour !

Le Myriophylle du Brésil

Toujours autorisée à la vente, cette plante, originaire d'Amérique du Sud est très appréciée en aquariophilie. Identifiable par ses petites feuilles finement découpées, elle forme un tapis vert clair. Elle se multiplie par bouturage et concurrence fortement les autres espèces aquatiques.

Une lutte permanente

Le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais breton, le Syndicat Mixte de Marais de la Vie, du Ligernon et du Janney et le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire, assurent l'arrachage de la Jussie sur le réseau primaire et secondaire du Marais Breton. Par exemple, le SMGEMB entretient tous les ans plus de 300 km de canaux afin de maintenir l'écoulement des eaux du marais. Malgré tous ces efforts, la Jussie continue à coloniser les fossés du réseau tertiaire et l'entretien favorise sa repousse. Les syndicats encouragent les propriétaires à entretenir leurs fossés et plans d'eau.



Une invasive peut cacher une autre

Plantes Terrestres Invasives

Les plantes terrestres invasives ont été introduites pour leur qualité ornementale. Elles s'installent très facilement dans les zones de friches et les milieux perturbés par l'homme (remblais, bords de route). Leurs grames ou leurs fragments de tiges y trouvent des conditions très favorables pour leur implantation et reproduction.

L'Herbe de la pampa

Plante herbacée qui pousse en touffe, à feuilles coupées, facilement reconnaissable à ses petites fleurs regroupées en un gros panache blanc. Cette plante peut produire jusqu'à 10 millions de graines par pied, capables de se disperser très loin. Repère sur nos dunes, forêts et marais, elle supprime les espèces locales. Il est très difficile de s'en débarrasser, un tractopelle est souvent nécessaire pour arracher les racines.



Le Baccharis

Massivement planté sur le littoral, cet arbuste au feuillage vert clair fleurit en septembre-octobre. Ses fleurs à long bec disséminent des millions de graines ce qui lui donne un pouvoir de propagation très efficace. C'est une réelle menace pour les marais salants qu'il colonise à grande vitesse. Sa toxicité est avérée pour le bétail et la faune. Cette plante peut également provoquer des allergies.

L'Ailanthé

Arbre avec de nombreuses petites feuilles vertes foncées à odeur désagréable quand on les froisse. Commercialisé pour sa croissance rapide, cet arbre colonise actuellement la forêt du Pays de Monts. Il peut être allergène. Son système racinaire très puissant, peut entoumer les chaumières, les bâtiments... L'Ailanthé sécrète des substances toxiques pour les plantes qui poussent à proximité.

Le Baccharis, un fléau pour le littoral

Les collectivités de l'île de Noirmoutier déposent tous les ans des milliers de tonnes dans l'arsenal de Baccharis. Un arrêté a même été pris en 2011 interdisant la plantation de Baccharis et demandant la destruction des arbustes présents chez les particuliers. Cette plante, très présente sur l'île, banalise le paysage et menace les marais salants. Tolérant au sel et au vent, le Baccharis prolifère en bordure des salines où son effet "brise-vent" ralentit l'évaporation de l'eau sur les marais salants. Ses grames salissent la fleur de sel qui est alors de moins bonne qualité.



Attention aussi à

Panneau 4 : Les espèces animales invasives (Ragondin, Rat musqué)

Espèces Animales Invasives

Le ragondin et le rat musqué sont les deux espèces animales invasives les plus présentes sur les zones humides françaises. Elles ont été introduites pour la commercialisation de leur fourrure et causent aujourd'hui des dégâts considérables sur le milieu naturel.

Le Ragondin

Amérique du Sud

- 6 à 7 kilos
- 1 m
- Cylindrique
- 2 par an
- 5 par portée
- 130 jours

Le Rat musqué

Amérique du Nord

- 1 kilo
- 60 cm
- Aplabe
- 2 à 3 par an
- 6 à 8 par portée
- 30 jours

Ces rongeurs sont herbivores et consomment une large variété de plantes aquatiques et terrestres dont les cultures. Ils ont une activité principalement nocturne et vivent dans des terriers creusés dans les berges.

Impacts sur le milieu
Envasement accéléré des fossés de marais
Destruction des berges et de la végétation aquatique.

Impacts sur les activités
Risque sanitaire pour l'homme et le bétail
Consommation de cultures et plantes fourragères
Fragilisation des routes, chemins et ouvrages hydrauliques

Un couple de ragondins peut donner jusqu'à 90 descendants en 2 ans !

Le piégeage indemnisé

Le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton encourage les particuliers à piéger eux-mêmes les rongeurs aquatiques marais par voie, il suffit de posséder une cage et de la débrancher en mer. Le Syndicat organise régulièrement des collectes sur les cantons de Beaulieu-sur-Mer, Challandré-Dam-Jean-de-Monts. A cette occasion, chaque piègeur peut être indemnisé de quelques euros par rongeur. En moyenne par an ce sont plus de 30 000 ragondins et rats musqués qui sont collectés par le SMGEMB et retournés du milieu naturel. Des dispositifs similaires existent aussi sur d'autres cantons.

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton
02 51 68 20 12 - smgeb@wanadoo.fr

Panneau 5 : Les espèces animales invasives (Frelon asiatique, Ibis sacré, Ecrevisse de Louisiane)

Espèces Animales Invasives

D'autres espèces colonisent notre territoire. Introduites accidentellement ou volontairement, ces nuisibles sont un réel problème. Evitons de relâcher n'importe quelles espèces dans le milieu naturel, elles pourraient vite devenir les invasives de demain.

Le Frelon asiatique

Originaire d'Asie du Sud-Est, le Frelon asiatique a été introduit en France accidentellement par transport de marchandises. Il représente une menace pour l'apiculture car pour se nourrir, il s'attaque aux abeilles ouvrières et aux reines. Ce Frelon mesure environ 2 à 2,5 cm de long et est plus foncé que le Frelon d'Europe. On le reconnaît à son thorax entièrement brun-rouge et à son abdomen brun rayé de bandes orangées. En cas de découverte d'un nid, il convient de prévenir la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

l'ibis sacré

Cet oiseau originaire d'Afrique a été introduit en France dans des parcs zoologiques d'où certains individus se sont échappés. Ce grand échassier est omnivore. Il s'attaque notamment aux œufs et aux poussins de certaines colymbes d'eau douce. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est en charge de l'éradication de cette espèce.

L'Ecrevisse de Louisiane

Ce crustacé est originaire du Sud-Est des Etats-Unis. Il mesure de 6 à 14 cm et est de couleur grise à rouge vif. Ses pinces puissantes sont granulées et couvertes de bécotes rouges. Il pond en moyenne 600 œufs, 2 fois par an. Cette écrevisse dévore la végétation aquatique et s'attaque aux larves, têtards, poissons et mollusques. Elle dégrade les berges en y creusant des terriers pour survivre.

La prolifération inquiétante de l'Ecrevisse

Afin de localiser précisément l'Ecrevisse de Louisiane et connaître son évolution, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligernon et du Janney a effectué un suivi de 2000 à 2012. Réalisé avec l'aide de nasses à écrevisses et de balances, ce suivi montre une extension importante l'Ecrevisse de Louisiane sur le territoire. Au vu de ce résultat et des déséquilibres écologiques constatés, le Syndicat mixte encourage les efforts de pêche au râteau local, actuellement seul moyen pour limiter la propagation de l'espèce.

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton
02 51 68 20 12 - smgeb@wanadoo.fr

Panneau 6 : Comment nous aider (bons gestes, liens utiles, contacts)

Comment nous aider ?

Les bons gestes

- Ne planter pas d'invasives et n'en introduisez pas.
- Renseignez-vous sur les espèces offertes et celles que vous souhaitez acheter.
- Privilégiez les plantes locales - elles sont adaptées à nos milieux et attirent les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures.
- Informez vos voisins s'ils possèdent des plantes invasives dans leur jardin pour ne pas en retrouver dans le vôtre.
- Détaillez toute espèce invasive présente sur vos terrains, après consultation d'un spécialiste.
- Ne videz pas vos aquariums dans les cours d'eau, canaux et plans d'eau.
- Ne jetez pas de déchets verts dans la nature.
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souder, peu efficaces sur les invasives, ils polluent les cours d'eau.
- Ne réintroduisez pas de poissons notamment dans les mares des forêts.
- Il est interdit de transporter vivante l'Ecrevisse de Louisiane et de détener une Tortue de Floride.

Que planter dans les marais ?

Que planter sur le littoral ?

Liens utiles

Il existe de nombreuses espèces invasives, renseignez-vous :

- www.baie-bourgneuf.com
- www.centreredesources-loirenature.com
- www.cbnet.fr/site/pdf/invasives_pdl.pdf
- www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
- www.vic-juinay.com
- www.cane85.com

Nous contacter

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
Impasse de la Gaudinière - 85630 Barbatre
02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton
35 ter rue des Sables - BP 50 - 85230 Beauvoir-sur-Mer
02 51 68 20 12 - smgeb@wanadoo.fr

Plaquette sur les plantes invasives:

Nous pouvons également vous fournir des exemplaires de la plaquette sur les plantes invasives et la liste des espèces exotiques envahissantes en Vendée et Loire-Atlantique.

Pour connaître les disponibilités de l'exposition ou pour toutes autres questions n'hésitez pas à nous contacter.

Nous contacter :



Mme POUVREAU Marie-Cécile
02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
Impasse de la Gaudinière - 85630 BARBATRE - www.baie-bourgneuf.com

